



CONSEIL ARCHITECTURAL

COMMUNE	SASSENAGE	CONSEILLER : I. BERRUYER-STEINMETZ
SITUATION	LES BUISSIÈRES	DATE : 2 FÉVRIER 2004
DU TERRAIN		OBJET : RAVALEMENT DE FACADES
DEMANDEUR	GRANI MIROIR	
ADRESSE		
AUTEUR DU PROJET	GRANI MIROIR	
ADRESSE		
DIFFUSION	\ MONSIEUR LE MAIRE \ CAUE ISERE DDE AUTRE :	

COMPTE RENDU : 489 02 04

Le projet de ravalement de façades concerne un ensemble de 3 tours, situé en entrée Sud de la commune de Sassenage, à proximité de la Nationale 531.

Chaque immeuble s'élève sur environ 10 étages et s'accompagne en pied, d'une batterie de garages apparemment comprise dans l'opération.

L'importance de la superficie et de la hauteur des façades induit une perception visuelle au-delà des limites parcellaires. Cette donnée du projet se doit d'être prise en compte dans l'environnement historique et patrimonial de la commune.

Le projet tel qu'il est présenté à ce jour (proposition 5) nous interroge sur 2 points :

- Les documents fournis dans le cadre de la déclaration de travaux (DTEPC), sont insuffisants pour une description et une compréhension claire du projet de ravalement.

La simulation photographique (sans tenir compte de l'approximation des vraies teintes fournies par ailleurs), n'est qu'une image depuis un point de vue unique.

Un travail complet de coloration, compte tenu de l'importance du projet, consisterait à faire des propositions en plan et en élévation (4 façades), afin de tenir compte de la spécificité des bâtiments.

- La proposition colorée nous paraît banalisante pour ces bâtiments-repères du site.

Cette architecture des années 60/70 réduite à un système constructif systématique, limite les modénatures architecturales (traitement ornemental) à leur plus simple expression. La proposition de ravalement accentue ce phénomène par un "gommage" des formes et un traitement uniforme des façades. (Une teinte dominante)

Il en découle une impression de masse d'ensemble qui accentue le gabarit imposant de chacune des tours.

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
22, RUE HEBERT - 38000 GRENOBLE TÉL. : 04 76 00 02 21 - FAX : 04 76 15 22 39
E-mail : caue@caue-isere.org Internet : www.caue-isere.org

Une attitude opposée de polychromie excessive ne serait pas souhaitable.
Le choix judicieux de 2 teintes suffirait à exprimer qualitativement le bâtiment.
D'autre part, et toujours en référence au contexte, le choix des teintes de base devrait se faire en référence au support (matériaux de construction).
Cette démarche permettrait une référence historique (matériau / couleur en fonction de l'âge des bâtiments), et non plus un débat sur "les goûts et les couleurs".

A l'issue de cet argumentaire, les observations sur le projet sont :

- la teinte dominante choisie (beige clair rosé A 506) est chargée d'une connotation plutôt rurale et dans un registre plutôt "méridional".

- L'application de la teinte quasi uniforme "dissimule" la lecture du bâtiment dans :

- son rapport au sol
- l'affirmation de ses lignes
- l'expression de ses éléments et de son gabarit...

- Le changement de teinte au 2/3 de la hauteur de chaque tour, n'étant en rapport avec aucun élément architectural, apparaît comme un geste arbitraire, sans valorisation pour les bâtiments.

L'absence de référence au contexte architectural, paysager et historique, doublée d'une représentation graphique limitée (proposition n°5), offre difficilement, selon nous, les moyens d'une appréciation et d'une décision objective auprès des décideurs. (copropriétaires, mairie)